



## Grâce au rappel vaccinal, j'améliore ma protection face au Covid-19

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, **il est possible de recevoir une dose de rappel de vaccin contre le Covid-19**. Si vous faites partie des publics concernés, il est temps de faire votre rappel.

### QUI EST CONCERNÉ ?

La dose de rappel concerne **les personnes les plus exposées au risque de forme grave** de Covid-19 :

- les résidents d'EHPAD et USLD ;
- toutes les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes ayant reçu une dose unique de vaccin Janssen ;
- les personnes immunodéprimées, à haut risque de formes graves ou atteintes de comorbidités, dès 12 ans ;
- l'entourage des personnes immunodéprimées, dès 18 ans ;
- les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social ou du transport sanitaire ou les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou les pompiers.

### QUAND FAIRE LA DOSE DE RAPPEL ?

La dose de rappel doit être faite **dès 6 mois après la dernière dose**, ou **dès 4 semaines** pour les personnes ayant reçu une dose de vaccin Janssen. Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical.



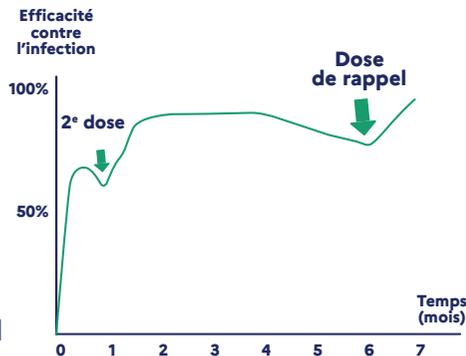
## AVEC QUELS VACCINS ?

Les rappels vaccinaux seront effectués uniquement avec le vaccin Pfizer-BioNTech, quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

## POURQUOI UNE DOSE DE RAPPEL ?

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus. L'arrivée de nouveaux variants peut également rendre les vaccins un peu moins efficaces.

**Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, une dose de rappel est donc nécessaire.**



## OÙ FAIRE MON RAPPEL ?

Pour recevoir votre dose de rappel, vous pouvez prendre rendez-vous :

- chez votre **médecin traitant** ;
- chez votre **médecin du travail** ;
- dans une **pharmacie** ;
- dans un **cabinet infirmier ou sage-femme** ;
- en **centre de vaccination** ;
- sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou par téléphone au 0262 72 04 04

22/10/2021

